

ARRETE MUNICIPAL

N° 87-2025

Arrêté du 6 mai 2025

Objet : Réglementation circulation et stationnement place Paul Doumer - travaux de renouvellement du câble HTA

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de l'entreprise LMTP

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors des travaux précités

A R R E T E

Article 1 :

En raison des travaux précités place Paul Doumer, **la circulation et le stationnement seront interdits du lundi 19 mai au mercredi 28 mai 2025 (sauf le jeudi 22 mai) de 7 h 30 à 17 h dans l'emprise du chantier.**

Les espaces devront être rendus à la circulation et au stationnement le jeudi. Aucune activité sur le chantier ne devra avoir lieu.

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par l'entreprise LMTP M BONNEFOY (n° téléphone 04 77 48 16 10) et l'arrêté sera affiché 72 h à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux.

Article 3:

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de Police Municipale, à l'entreprise LMTP, services de secours, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

